



Condition d'annulation d'un contrat

Par **skaelys**, le **23/11/2008** à **00:19**

Bonjour,

Je me permet de vous contacter pour connaître les recours (si il y en a) concernant l'organisme de formation à distance dans laquelle je suis inscrite.

J'ai signé un contrat d'enseignement depuis 1 année et je viens de finir le paiement de ma formation. Durant cette année, je n'ai reçu qu'un colis (de cours) sur les 4 envoyés normalement. Mes appels au service ne me donnent pas satisfaction... En effet, les appels finissent sur une voix sympathique qui me répète que mon appel est bien pris en compte, ou simplement que la personne qui gère mon contrat n'est pas disponible. Depuis 6 mois, j'ai continué à payer mes mensualités mais je n'ai plus de contact avec l'organisme. Toute ma formation est payée désormais (1300 euros).

Toujours est-il que je souhaiterais savoir dans quelles conditions je peux demander l'annulation d'un contrat sachant que je ne peux rien prouver car je n'ai aucun autre document que le contrat et le 1er colis. Je me suis intéressée au code de l'éducation mais je dois avouer qu'il n'est pas simple de s'y retrouver quand on travaille dans l'optique!

J'espère avoir poster dans une section correcte et je vous remercie par avance de toute information dont vous pourriez me faire bénéficier.

Nb: Le contrat d'enseignement présente beaucoup d'anomalies. Je me suis mise en relation avec d'autres élèves qui malgré cela, n'ont obtenu aucun remboursement.

Merci d'avance.

Par **jeetendra**, le **23/11/2008** à **10:31**

bonjour, contactez 60 millions de consommateurs, ce n'est pas normal ce qui vous arrive, bon dimanche à vous